

Atlas Contrôle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

38.660

Date du contrôle:

13/02/2024

Lieu du contrôle:

Av. Félix Marchal 19 1030 Schaerbeek Belgique

Testeur d'installation:**Agent-visiteur:**

Yassir Belhadji

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

Date d'émission:

V1 28/02/2024 16:14:26

Prochaine visite avant le:

13/02/2025

Donneur d'ordre

Nom

PEB Certi

Adresse

Blaisantvest, 105, 9000 Gent, Belgique

Téléphone

+32 2 466 45 66

Email

epc.certi@gmail.com

Base(s) réglementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Données générales

Adresse de l'installation

Av. Félix Marchal 19 1030 Schaerbeek Belgique

Type de locaux

Appartement 2° étage

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Eigenaar Av. Félix Marchal 19 1030 Schaerbeek, Belgique-

Adresse du propriétaire

Av. Félix Marchal 19 1030 Schaerbeek Belgique

Installateur

Données du raccordement

GRD

Sibelga

Numéro de compteur

13541506

Code EAN**Liaison compteur-tableau**

EXVB 2X10

Tension de service

2 x 230 V

Protection générale

40 A 2P

Atlas Controle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels

Contrôles

Schémas/plans	Liaisons équipotentielles	Fondations	Installation électrique
NOK	OK	avant 81	après 81
Description de l'installation	Zie bijlage		
Nombre de tableaux	1		
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A		
Test BP du DDR	OK		
ΔI_n	OK		
Contrôle de l'état	OK		
Matériel fixe	OK		
Protection contre les contacts directs	OK		
Protection contre les contacts indirects	OK		
Protection contre les surintensités	OK		
Prise de terre	Piquet		
Résistance de terre (Ω)	29		
Isolement ($M\Omega$)	5000		

Remarques

Ajouter les courbes de protection et courant nominaux des disjoncteurs et différentiels

Ajouter le nom du propriétaire

Ajouter la signature du propriétaire

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

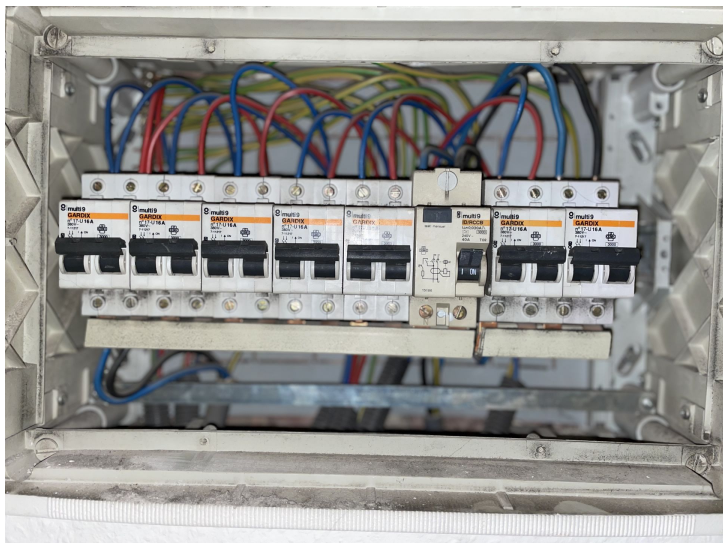


Tableau 1

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
Adapter le(s) schéma(s) unifilaire(s) à la réalité.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
Adapter le(s) schéma(s) de position à la réalité.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
Nous conseillons de supprimer les canalisations hors d'usage.	

Liste des remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.	RDE5

Libellé	Photo
---------	-------